

Groupe de Travail sur les sondages de Victimisation pour Amérique latine et Caraïbes

VICLAC

Initiative pour les sondages de victimisation criminelle en Amérique latine et Caraïbes

MODULE III: VANDALISME

DONNÉES D'IDENTIFICATION DU LOGEMENT ET DE L'INFORMATEUR SÉLECTIONNÉ

Identification géographique		
MIII.1.	Province	_ _ _
MIII.2.	Municipalité	_ _ _
MIII.3.	Localité	_ _ _
MIII.4.	Code de recensement	_ _ _

Identification de l'échantillon		
MIII.5.	Questionnaire n°	_ _ _
MIII.6.	Ménage n°	_ _ _
MIII.7.	Segment n°	_ _ _
MIII.8.	Code Enquêteur	_ _ _

MIII.9. Adresse du logement sélectionné:

Rue / Chemin _____

Quartier / Localité _____ N.° extérieur ____ N.° intérieur ____

Données de l'informateur sélectionné :

Nom de la personne sélectionnée: _____

Numéro de ligne de la personne sélectionnée: |_|_|

<< EXPLIQUEZ >>

**A présent, je vais vous interroger sur l'infraction |_| de |_| de vandalisme, que vous avez subi au cours
[NO. D'INFRACTION] [TOTAL D'INFRACTIONS]
des 12 derniers mois. Il est très important que vous vous rappeliez ce qui s'est passé en rapport avec cette
infraction.**

MIII.10. Au cours de quel mois l'acte de vandalisme a-t-il eu lieu ?

<< ENCERCLEZ UN SEUL CODE >>

- | | |
|--------------|----------------------------------|
| (01) Janvier | (07) Juillet |
| (02) Février | (08) Aout |
| (03) Mars | (09) Septembre |
| (04) Avril | (10) Octobre |
| (05) Mai | (11) Novembre |
| (06) Juin | (12) Décembre |
| | (99) Ne sait pas / Ne répond pas |

MIII.11. Quel a été l'objet de l'incident ?

<< ENCERCLEZ UN SEUL CODE >>

- (1) Un ou plusieurs bâtiment
- (2) Un ou plusieurs véhicules
- (3) Une ou plusieurs machines
- (77) Autre (précisez) _____
- (99) Ne sait pas / Ne répond pas

MIII.12. Comment cela s'est-il passé ?

<< LISEZ LENTEMENT (OPTION PAR OPTION). LES RÉPONSES MULTIPLES SONT AUTORISÉES, VEUILLEZ COCHER TOUTES LES CASES QUI S'APPLIQUENT >>

<< ENCERCLEZ LES CODES CORRESPONDANTS >>

- (1) La force a été utilisée pour casser ou blesser
- (2) Le feu a été utilisé
- (3) Des explosifs ont été utilisés (bombes, mortiers, grenades ou autres engins explosifs).
- (4) Des graffitis ont été utilisés ou on a sali, peint, ou taché
- (77) Autre (précisez) _____
- (99) Ne sait pas/ Ne répond pas

MIII.13. Est-ce que vous ou une autre personne avez officiellement signalé l'incident à une autorité compétente telle que [la Police, le Procureur, etc.]?

[NOTE: * Chaque pays doit indiquer les autorités auprès desquelles une plainte officielle peut être déposée.]

<< ENCERCLEZ UN SEUL CODE >>

- (1) Oui
- (2) Non → << ALLER AU MIII.18 >>
- (99) No sabe / No contesta → << FIN DU MÓDULO III >>

MIII.17. Au moment du dépôt de la plainte auprès de l'autorité compétente, avez-vous, vous ou un membre du foyer, signé un document indiquant ce qui s'est passé, soit personnellement, soit par l'intermédiaire d'un avocat ?

<< ENCERCLEZ UN SEUL CODE >>

- (1) **Oui**
- (2) **Non**
- (99) Ne sait pas / Ne répond pas

<< FIN DU MODULE III >>

MIII.18. Pourquoi cela n'a-t-il pas été signalé aux autorités compétentes ?

<< CETTE QUESTION PEUT AVOIR PLUSIEURS RÉPONSES. NE LISEZ PAS À HAUTE VOIX LES OPTIONS, ATTENDEZ QUE LE RÉPONDANT INDIQUE SPONTANÉMENT ET POINTEZ LA BONNE RÉPONSE >>

<< CHOIX MULTIPLE : ENCERCLEZ LES CODES APPROPRIÉS >>

- (1) Ce n'était pas grand-chose
- (2) Je l'ai résolu à ma façon / Je connaissais l'auteur de l'infraction
- (3) Cela n'était pas approprié pour la police ou l'autorité compétente / aucune police ou autorité compétente n'était nécessaire
- (4) Pas d'assurance
- (5) Manque de preuves
- (6) La police/l'autorité compétente n'aurait rien fait
- (7) N'aime pas ou craint la police/les autorités / ne veut rien avoir à faire avec la police/les autorités
- (8) Je n'ai pas osé par peur des représailles
- (9) Le processus bureaucratique est très compliqué
- (10) Je ne connais pas la procédure pour signaler les infractions
- (11) Le coût de la procédure est élevé
- (12) Ils ne parlaient pas ma langue
- (13) J'ai été victime de discrimination
- (77) Autre raison (précisez) _____
- (99) Ne sait pas / Ne répond pas

<< FIN DU MODULE III >>

<< SI LE RÉPONDANT A DÉCLARÉ AVOIR ÉTÉ VICTIME DE L'INFRACTION DE VANDALISME À PLUS D'UNE REPRISE, APPLIQUER LE OU LES MODULES CORRESPONDANTS. SI NON, CONTINUER AVEC L'INFRACTION SUIVANTE DONT IL/ELLE A ÉTÉ VICTIME.

DANS LE CAS OÙ IL N'A PAS ÉTÉ VICTIME D'UNE AUTRE INFRACTION, TERMINER L'ENTRETIEN >>.

COMMENTAIRES/OBSERVATIONS:
